

FO confirme une signature « résignée » pour les faibles mesures proposées, afin de privilégier l'intérêt des salariés !

A l'issue de la dernière réunion de négociation sur les mesures exceptionnelles pour soutenir le pouvoir d'achat, la grande majorité des équipes FO et nos adhérents ont validé la signature de ces « faibles propositions ». Mais tous donnent rendez-vous à nos Dirigeants aux prochaines NAO en 2023 car pour eux, la vie est belle avec de fortes augmentations de leur salaire, l'attribution d'actions gratuites en nombre, plusieurs mois bonus avec leur STIP/SIP, et autres primes « QUE POUR EUX » !

1) Une Augmentation Générale de 2% pour tous...

Même si la Direction a proposé une valeur en dessous de nos demandes, cette mesure est équitable pour tous les salariés CDD, CDI (hors alternants déjà revalorisés), sans opposer les ouvriers, les ATAM et les cadres. Cette augmentation sera versée en novembre avec effet rétroactif au 1er septembre 2022.

2) Prime de 600€ pour les salaires < 2800€

Cette prime de partage de la valeur (PPV) qui touche 95% des ouvriers et 34% des salariés, permet de proposer une aide aux salariés les plus modestes qui sont les plus impactés par l'inflation et l'augmentation du coût des énergies.

Pour tous les salaires < 2800€ (salaire de base brut, basé sur les 12 derniers mois, hors les primes) et concernant tous les salariés présents au 1^{er} novembre, une prime de 600€ net (exonérée de cotisations sociales et fiscales) sera versée sur la paie de Novembre 2022.



3) Déblocage exceptionnel de 10 000€ de l'épargne salariale (PEG)

Il sera possible de débloquer (en une seule fois) des sommes placées avant le 01/01/2022 de l'épargne salariale (PEG) sur les fonds monétaire, diversifié, dynamique et actionnariat à hauteur de 10 000€, dont 5 000€ max. sur le fond actionnariat.

La demande de déblocage des fonds devra se faire par courrier ou en ligne sur Personeo avant le 31/12/2022. Les frais de dossier (18,90€ par courrier et 14,90€ en ligne) seront à la charge des salariés.

4) Autres dispositifs de la « loi sur les mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat »

- **OUI pour** : la hausse du plafond des Heures Supplémentaires, le régime social favorable des Heures Supplémentaires, l'activité partielle pour les personnes vulnérables.
- **NON pour** : la monétisation des RTT par volontariat, la prise en charge des frais de transport, le déploiement de l'intéressement sur 5 ans, l'élargissement de l'utilisation des titres-restaurants.

Devant ces propositions qui ne reflètent en rien les excellents résultats de Schneider, FO signera les deux accords pour ne pas priver « d'un coup de pouce » le pouvoir d'achat de tous les salariés, conscient du mécontentement de TOUS.

Les prochaines NAO 2023 arrivent à grand pas, FO engagera rapidement « le rapport de FORCE » pour que la Direction entende TOUS ses salariés et STOPPE la cassure de rémunération entre le Schneider d'en Haut et le Schneider d'en Bas.



Plus responsable : Pour préserver la biodiversité et compenser notre empreinte carbone, FO s'engage à replanter 1 arbre pour chaque nouvelle publication de tracts / envoi d'emails.

